

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu l'ordonnance n° 8/GPRD-SGG du 11 Janvier 1964,
portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu les dossiers de recours en grâce formés les 18 Décembre 1962, 12 Mars et 30 Avril 1963 par les nommés : METOKON Hounsou, OGOUYOMI Adjibabi et ABIKOU Mahinou ;

Vu l'avis du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation :

SECRET :

— 0 — 0 — 0 — 0 — 0 — 0 — 0 — 0 —

ARTICLE 1.- Les recours en grâce formés les 18 Décembre 1962, 12 Mars et 30 Avril 1963 par les nommés :

a) METOKON Hounsou, né vers 1934 à Agouako, Sous-Préfecture d'Allada, fils de feu METOKON et de feue Mehouédé, cultivateur, domicilié à Agouako, marié, cinq enfant, condamné le 18 Décembre 1962 par le Tribunal correctionnel de Cotonou à la peine de 14 mois d'emprisonnement pour abattage de palmiers à huile.

b) OGOUYOMI Adjibabi, né vers 1922 à Igba, Sous-Préfecture de Sakété, fils de Ogouyomi et de Itallabi, cultivateur, marié, trois enfants, domicilié à Igba, condamné le 12 Mars 1963 par le Tribunal correctionnel de Cotonou à la peine de 20 mois d'emprisonnement pour abattage de palmiers à huile.

c) ABIKOU Mahinou, né vers 1927 à Tori-Kada, Sous-Préfecture d'Allada, fils de feu Abikou et de Tchansi, cultivateur, domicilié à Tori-Kada, marié, un enfant, condamné le 30 Avril 1963 par le Tribunal correctionnel de Cotonou à la peine de 12 mois d'emprisonnement pour abattage de palmiers à huile,

Tous trois détenus à la prison civile de Cotonou, sont admis et la remise du reliquat de leur peine d'emprisonnement respective leur est faite.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera mentionné sur le registre d'ordre tenu au Ministère de la Justice et de la Législation, puis notifié aux intéressés par les soins du Procureur Général, près la Cour d'Appel de Cotonou et publié au journal officiel de la République.

PORTO-NOVO, le 27 Juillet 1964

Par le Président de la République,
le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,

A. ADANDE.-

S. M. APITHY.-